



NATIONAL NON-SMOKING WEEK
SEMAINE NATIONALE SANS FUMÉE

nnsf.ca

snsf.ca

Brought to you by the Canadian Council for Tobacco Control
Présenté par le Conseil canadien pour le contrôle du tabac

Les cigarettes à inflammabilité réduite sont-elles réellement sûres?

Janvier 2009

Les cigarettes et le tabagisme sont les principales causes d'incendies résidentiels au Canada.ⁱ L'imprudance du fumeur entre généralement en jeu. Même s'il y a des moyens de rendre les cigarettes plus sûres et de réduire le nombre de morts, les lésions aux personnes et les dommages matériels, les lignes directrices sont difficiles à appliquer.

Nous devons aussi nous demander si les cigarettes à inflammabilité réduite ne sont en fait qu'un antidote au comportement irresponsable. Même les cigarettes dites « à inflammabilité réduite » causent des incendies et, ce qui est encore plus important, ces cigarettes peuvent nuire à votre santé et réduire votre espérance de vie.

On peut réduire le potentiel incendiaire des cigarettes de différentes manières :

- En réduisant la quantité de tabac dans la cigarette
- En fabriquant la cigarette avec du papier moins poreux
- En réduisant la circonférence de la cigarette
- En ajoutant des bandes de papierⁱⁱ

Saviez-vous que le Canada est le premier pays au monde à définir des normes pour réduire le potentiel incendiaire des cigarettes?

- Le *Règlement sur le potentiel incendiaire (l'inflammabilité) des cigarettes* exige que toutes les cigarettes qui sont fabriquées ou importées pour la vente au Canada répondent à la norme sur le potentiel incendiaire.
- Ce règlement exige que toutes les cigarettes fabriquées ou importées au Canada se consomment entièrement dans au plus 25 p. 100 des cas.ⁱⁱⁱ

Malheureusement, beaucoup de cigarettes au Canada ne répondent pas à la norme canadienne sur le potentiel incendiaire des cigarettes.

- Selon une étude réalisée par Santé Canada, 28 marques de cigarettes actuellement vendues au Canada ne sont pas à inflammabilité réduite. On retrouve, parmi ces marques qui ne répondent pas à la norme, des marques bien connues et distribuées à grande échelle par des grands cigarettiers.^{iv}

Les cigarettes de contrebande ne sont vraisemblablement pas à inflammabilité réduite!

- Il est important de noter que la plupart des cigarettes de contrebande n'ont pas été fabriquées selon la norme canadienne sur le potentiel incendiaire des cigarettes. Elles sont par conséquent plus susceptibles de causer des incendies.



NATIONAL NON-SMOKING WEEK
SEMAINE NATIONALE SANS FUMÉE

nnsf.ca

snsf.ca

Brought to you by the Canadian Council for Tobacco Control
Présenté par le Conseil canadien pour le contrôle du tabac

Références

ⁱ Site Web de Santé Canada. Science et recherche : Estimation des dommages liés aux incendies causés par la cigarette. 2007. Consulté le 12 novembre 2008 à l'adresse <http://www.hc-sc.gc.ca/sr-sr/activ/protection/fire-feu-fra.php>

ⁱⁱ Site Web de Santé Canada. Science et recherche : Estimation des dommages liés aux incendies causés par la cigarette. 2007. Consulté le 12 novembre 2008 à l'adresse <http://www.hc-sc.gc.ca/sr-sr/activ/protection/fire-feu-fra.php>

ⁱⁱⁱ Santé Canada. Feuillelet d'information, Règlement sur le potentiel incendiaire des cigarettes. Septembre 2005. Consulté le 13 novembre 2008 à l'adresse http://www.hc-sc.gc.ca/hl-vs/alt_formats/hecs-sesc/pdf/pubs/tobac-tabac/ignition-incend/ignition-incend-fra.pdf

^{iv} Santé Canada. Analyse de laboratoire du potentiel incendiaire des cigarettes. Consulté le 13 novembre 2008 à l'adresse <http://www.hc-sc.gc.ca/hl-vs/tobac-tabac/legislation/reg/ignition-allumage/analys-fra.php>